



## Rentrée 2023-2024

- x Pour les enfants nés en 2020 qui feront leur entrée en maternelle
- x Pour les nouveaux arrivants

### Première étape :

- x Inscrire votre enfant dans la mairie de votre commune de résidence. La mairie vous délivrera un certificat d'inscription et vous transmettra les fiches de renseignements à remplir pour l'admission à l'école.
- x Vous devez vous munir **des documents suivants** :
  - livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
  - justificatif de domicile
  - carnet de vaccinations à jour (11 vaccins pour les enfants nés en 2020 à savoir la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C)

### Deuxième étape : Admission à l'école :

- x Vous devez maintenant faire enregistrer l'inscription de votre enfant par la directrice de l'école **en prenant rendez-vous par téléphone (03 25 40 22 06) du 15 mai 2023 au 12 juin 2023.**
- x Vous devez vous munir des documents suivants :
  - livret de famille (pages parents + enfant), carte d'identité (parents) ou copie d'extrait d'acte de naissance
  - certificat d'inscription délivré par la mairie
  - carnet de vaccinations à jour (11 vaccins pour les enfants nés en 2018)
  - fiche de renseignements et fiche d'urgence signées et remplies (fournies par la mairie au moment de l'inscription)
  - pour les parents séparés ou divorcés, une photocopie de l'extrait de jugement
  - un certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés



## Rentrée 2023 - 2024

